



Renseignements sur les stupefiants

Par **robertwalter**, le **15/11/2011** à **23:26**

Bonjour,rrnrnJ'ai été condamné dans le passé à une peine de prison de 6 mois, dont 3 mois ferme et 3 mois avec sursis pour détention de cocaïne et de marijuana, importé de la Hollande. Lors de ma garde à vue, j'ai insisté que ce soit dans un but de consommation personnel étant donné le prix élevé de ces produits en France.rrnrnSuite à ce jugement et à la sortie de prison, j'ai dû suivre des séances auprès d'un psychologue. N'ayant pas eu assez de maturité à cette époque, je n'ai pas honoré en totalité le nombre de rendez-vous prescrit au total. Ce qui fait que le sursis de 3 mois que j'avais est tombé. Par la suite, un matin, les gendarmes sont venus à mon domicile effectuer une perquisition, par chance pour moi et par malchance pour eux, je n'avais rien à mon domicile. C'est alors qu'ils m'ont demandé pourquoi j'étais interpellé, je n'en savais rien, ils m'ont dit que c'est à cause du fait que je n'ai pas suivi mes soins par séance de la psychologue. Mais dans ma tête, je sais très bien, que ce que les gendarmes souhaitaient, c'était de me voir en possession de stupéfiants. rnrnJ'ai effectué les trois mois de sursis, j'en suis ressorti, et au bout d'un certain temps, mon casier est devenu vierge. Je suis parti habiter à l'étranger, en 2007, en Espagne pour fuir cette vie, et ensuite en août 2008, j'ai décidé de m'installer dans un autre pays, pour refaire ma vie avec ma compagne de l'époque. J'ai créé une entreprise dans ce même pays, avec cette compagne mais elle par la suite, a décidé de rentrer en France, car sa famille lui manquait et le pays où je résidais, n'était pas assez confortable. rnrnSi j'ai fui la France, c'est que cette vie ne me plaisait plus, oui j'étais toujours drogué. A cause de cette fille, j'ai appris à transformer la cocaïne en crack pour en devenir un consommateur. Je savais que j'étais surveillé par les forces de l'ordre, et que ce qu'il souhaitait, c'était de me reprendre en flagrant délit en tant que possession de stupéfiant. Donc une fois installé, mon entreprise créée, cette compagne retournée en France, je ne me suis pas occupé de ce qu'elle aurait pu dire sur moi, soit à sa famille ou aux forces de l'ordre dans le cas où elle serait questionnée.rrnrnDepuis mon incarcération concernant cette histoire, je n'ai jamais eu de récidive, et là, mes parents m'apprennent que je suis dans une affaire de possession de stupéfiants, sur une histoire de septembre 2008, alors que je ne suis plus

resident en France depuis 2007, j'ai les preuves, de mes d..... ??????,

Par **TATIANA**, le **09/12/2011 à 15:06**

Bonjour,rnrnLe seul conseil que je peux te donner c'est de faire attention à ce qu'il n'y est pas un M.A.E (mandat d'arrêt européen) contre toi.rnrnL'affaire est encore en cours d'instruction ou tu as été jugé par défaut?rnrnCdt,rnrnrnrnrnrnrn<http://femmesdedetenus.forumgratuit.fr/>

Par **robertwalter**, le **09/12/2011 à 22:08**

Merci Tatiana pour avoir pris le temps de repondre a ce message.rnrnSuite a l'inquiétude de mes parents, qui voulaient avoir des renseignements mais qui ne parvenaient pas. J ai décidé de téléphoner au tribunal correctionnel qui s'occupe du dossier. On m'a redirigé vers le service concerné, ayant pas eu trop de renseignements, juste que l'affaire n'était pas encore jugé, que c'était concernant la possession de stupéfiant. On m'a transmis les références de dossier. rnLa date du debut de l'affaire, et le nom de mon ancienne campagne de l'époque.rnJe sais que c'est maigre comme éléments. rnPour bien faire, je suppose qu'il faudrait que je prenne un avocat pour me représenter, au minimum.rnrnJe trouve cet histoire assez tordu, je sais que j'ai pris les forces de l'ordre un peu comme des ... J ai fait certe le malin mais ils n ont cependant que des dires ou peut etre des aveux d'autres personnes. rnComme on dit les absents ont tout le temps tords, et peut etre des présomptions suffisent elles pour rendre coupable des gens ... rnSi je pense a la pire des choses, ce que tu viens d'enoncer, je serai rappatrié, et le seul recours possible sera, comment on appel cela, un recours de jugement, une demarche longue et qui n aboutit souvent a rien.rnIl faudra que je trouve une stratégie pour prévenir avant de voir le pire se produire.